

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 17 (1929)

**Heft:** 320

**Artikel:** La quinzaine féministe : la loi vaudoise sur les institutrices mariées : une victoire féministe. - L'égalité de morale dans le Code pénal fédéral. - Clémenceau était-il féministe ? - A l'étranger : résultats féministes d'élections

**Autor:** E.Gd. / Clémenceau

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-259803>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LE

# Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses  
Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

**ABONNEMENTS**  
SUISSE..... Fr. 5.—  
ETRANGER... , 8.—  
Le Numéro.... , 0.25

**DIRECTION ET RÉDACTION**  
M<sup>lle</sup> Emilie GOURD, Crêts de Pregny  
Compte de Chèques I. 943

**ADMINISTRATION**  
M<sup>lle</sup> Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest

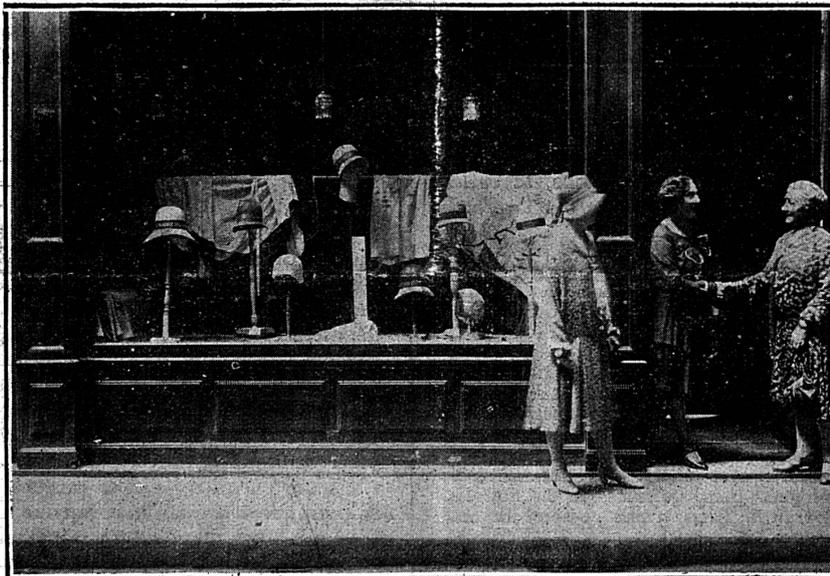
**ANNONCES**  
12 insert. 24 insert.  
La case, Fr. 45.— 80.—  
2 cases, , 80.— 120.—  
La case 1 insertion: 5 Fr.

*Les articles signés n'engagent que leurs auteurs*

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

**SOMMAIRE:** La Quinzaine féministe: E. GD.— Impressions d'Amérique: Congrès du Conseil International des Infirmières: M. R. et A. HERVEY. — De ci, de là... — La loi vaudoise et les infirmières mariées: S. B. et L. CORNUZ. — Une publication sur le féminisme: Elisa SERMENT. — Correspondance. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — Alliance nationale de Sociétés féminines suisses. — Carnet de la Quinzaine. — Feuilleton: Les femmes et les livres, Henriette Charasson: Jeanne VUILLIOMENET. — Illustration: Une propagande féministe originale: le magasin de modes.

*Une modiste parisienne féministe a eu l'heureuse idée d'utiliser la vitrine de son magasin pour la propagande: tous les modèles de chapeaux exposés por-*



*tent en effet ces mots sur le ruban ou la calotte: „La Française doit voter“. Vendeuse et clientes féministes figurent sur la porte.*

*Une propagande féministe originale*

*Cliché La Française*

## AVIS IMPORTANT

Nos abonnés de Suisse trouveront encarté dans ce numéro un bulletin de versement à notre compte de chèques postaux N° I. 943, dont nous les prions de bien vouloir se servir pour régler à notre Administration le montant de leur abonnement pour 1930. Le prix officiel de l'abonnement est, nous le rappelons, de 5 fr. par an, alors que le prix véritable de revient du journal est de 6 fr.: aussi disons-nous toute notre reconnaissance à ceux de nos abonnés qui, conscients de cette différence, veulent bien nous aider à la combler en payant leur abonnement à son taux réel. Notre reconnaissance va aussi à nos abonnés qui voudront bien ajouter à leur versement le sou de taxe que nous imposent les Postes fédérales pour chaque versement, et qui, multiplié, finit par constituer un poste dans notre budget.

**LE MOUVEMENT FÉMINISTE.**

## La Quinzaine féministe

**La loi vaudoise sur les institutrices mariées: une victoire féministe. — L'égalité de morale dans le Code pénal fédéral. — Clémenceau était-il féministe? — A l'étranger: résultats féministes d'élections.**

Ainsi que la presse quotidienne en a informé le public sitôt après la parution de notre dernier numéro, le Grand Conseil vaudois a rejeté à une bonne majorité cet article 62 de la nouvelle loi sur l'enseignement, qui, obligeant une institutrice qui se marie à démissionner, avait soulevé une grosse émotion non seulement dans le corps enseignant du canton, mais encore dans tous les milieux féministes. On trouvera plus loin des détails et des commentaires dus à la plume de collaboratrices vaudoises; mais nous tenons à féliciter à cette place de leur succès toutes celles, et notamment les Associations de femmes du canton de Vaud (Suffrage, Unions des Femmes, Lycéum), qui, à côté des Sociétés professionnelles, ont mené énergiquement campagne. En effet, il y a là pour elles à la fois une

victoire féministe cantonale, la joie d'avoir, en arrêtant cette offensive, contribué à faire barrière à une vague dangereuse qui menace de déferler un peu partout contre le droit au travail de la femme mariée, et enfin la satisfaction — rare malheureusement, pour nous — d'avoir abouti, de constater que leurs efforts n'ont pas été vains, et que, contrairement à l'avis de tant d'opportunistes qui nous prêchent de nous tenir tranquilles si nous ne voulons pas gâter notre cause, il est utile de savoir agiter son drapeau au bon moment.

\* \* \*

Sans vouloir empiéter ici sur le terrain réservé à notre collaboratrice chargée des questions fédérales, nous trouvons trop long d'attendre à notre prochain numéro pour signaler l'adoption par le Conseil National, sur la proposition de sa Commission du Code pénal, du nouvel article 184 bis, punissant d'emprisonnement celui qui abandonne à la misère une femme non-mariée et enceinte de ses œuvres. (Proposition de M. le conseiller national Muller.) C'est là une disposition trop conforme à notre principe d'une même morale pour les deux sexes, réclamée depuis trop longtemps par tous ceux et toutes celles qu'indigne la mentalité courante qui veut que la femme souffre seule de la faute commise à deux — pour que nous ne nous félicitions pas chaudement de la voir introduite dans notre future charte pénale, et forcément, par son intermédiaire, dans nos mœurs. Il y a là aussi une manifestation d'un esprit d'équité de la part de nos législateurs, qui peut nous réjouir sincèrement, nous autres femmes — qui avons si grand besoin d'éveiller chez eux cet esprit pour une autre de nos revendications !

\* \* \*

Clémenceau était-il féministe ? demandions-nous dans notre dernier numéro, et comme nous nous y attendions, la Française nous a apporté une réponse à cette question par la plume de Mme Brunschvicg.

Certes, écrit-elle, ce n'était pas un ardent suffragiste et il ne nous cachait pas sa crainte de l'influence réactionnaire qui pouvait résulter du vote intégral féminin; mais il était de ceux qui reconnaissaient l'intelligence des femmes, l'utilité de leur collaboration, et il sut nous le prouver.

En 1919, l'Union pour le suffrage des femmes avait invité à Paris des femmes éminentes des pays alliés, pour tenter d'agir sur les plénipotentiaires réunis chez nous pour préparer le traité de paix. Des femmes vinrent à notre appel des États-Unis, de Grande-Bretagne, d'Italie, de Belgique, de l'Afrique du Sud et de la Nouvelle-Zélande, et, d'accord avec elles, nous décidâmes de rendre visite à tous les délégués pour obtenir que la nouvelle Charte du monde qui s'élaborait à Paris tienne compte du programme international des femmes.

C'est ainsi que nous sommes allées un matin, voir Georges Clémenceau à son cabinet de la rue Saint-Dominique. Il nous reçut avec la plus amicale bienveillance et sa simplicité habituelle.

« Que voulez-vous de moi ? » nous demanda-t-il. — Nous lui expliquâmes alors le but de notre visite: aucune femme ne siègeait dans la Commission qui préparait la Charte du Travail, bien que celle-ci dût, cependant, atteindre toutes les travailleuses du monde; aucune femme ne collaborait avec les plénipotentiaires à l'établissement du Pacte de la Société des Nations, dont la répercussion serait pourtant aussi grande sur les femmes que sur les hommes. Nous lui demandions donc son appui pour être entendues par la Commission du Travail qui siègeait aux Affaires Étrangères et par l'Assemblée des plénipotentiaires réunis à l'Hôtel Crillon. Il écouta ensuite avec attention les points principaux de notre programme, et notamment notre désir que les femmes puissent, comme les hommes, accéder à tous les postes de la Société des Nations. Quand nous eûmes fini, il nous dit: « C'est entendu, je trouve cela juste et je vous soutiendrai. » Et, comme nous nous levions aussitôt pour ne pas abuser de son temps, il nous dit, en souriant: « Vous réussirez car vous savez vous en aller quand vous avez obtenu ce que vous désirez: tout l'art de la diplomatie est là ». Et il ajouta en nous serrant la main: « Et puis, vous savez, le vote, cela viendra aussi, mais ne le demandez pas tout d'un coup ».

Clémenceau tint sa parole, et lorsque nous fûmes reçues à l'Hôtel Crillon, il fut de ceux qui, sur la proposition de Lord Robert Cecil, acceptèrent l'entrée des femmes à la Société des Nations.

\* \* \*

Des résultats des élections qui viennent d'avoir lieu dans différents pays d'Europe, nous avons glané les renseignements suivants à l'intention de nos lecteurs — non pas sans une certaine peine, car là où les femmes votent et sont éligibles, la chose

paraît si naturelle qu'aucune agence de presse ne nous transmet le nombre des femmes élues, ni ne catégorise les candidats heureux suivant leur sexe, mais simplement suivant les partis auxquels ils appartiennent. Tant mieux assurément, car cela prouve à quel point la femme parlementaire est maintenant une personnalité reconnue, mais tant pis pour les pauvres chroniqueuses féministes de l'étranger ! En Angleterre, les élections des maires et lords maires ont, au point de vue féministe, donné les résultats suivants: douze femmes ont été élues, six pour la première fois, cinq pour la seconde fois, et une (la maresse de Wrexham) pour la troisième fois. Sur la liste des cinq femmes confirmées dans leurs fonctions, nous relevons le nom de la maresse de Stratford sur Avon, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler ici même, cette situation de chef de la cité natale de Shakespeare lui conférant des obligations spéciales (le maire de Stratford fait partie de droit des Conseils d'administration de nombreuses Sociétés littéraires, historiques et dramatiques) qu'elle remplit à la satisfaction générale. Parmi les Conseils municipaux, renouvelés partiellement lors de ces mêmes élections communales, et qui comprennent des femmes, citons celui de Manchester, qui compte actuellement 9 femmes; celui de Cambridge, dont deux membres féminins ont été réélus; de Leeds, de Worcester, de Newcastle dans lequel 4 femmes ont été réélues en tête de liste; de Sheffield avec 7 femmes réélues; etc., etc.

Les résultats féministes des élections communales allemandes ne nous sont pas encore tous parvenus au moment où nous écrivons ces lignes, les élections communales bavaroises, notamment, n'ayant eu lieu que le 8 décembre. Mais il est intéressant de relever le programme des femmes candidates, tel qu'il avait été déterminé par le Conseil National des femmes allemandes: contrôle des finances, et des impôts communaux, politique du logement, activité sociale et protection de la jeunesse, hygiène publique, éducation et formation professionnelle, etc.

De Tchécoslovaquie, enfin, on a bien voulu nous communiquer directement le résultat des élections législatives, qui n'ont que très peu modifié la situation des femmes au Parlement. Celles-ci sont actuellement au nombre de 14, soit 10 députées et 4 sénatrices, dont 8 siégeaient déjà lors de la précédente législature. Presque tous les partis, sauf le parti clérical, avaient présenté des candidates, et sur ces 14 femmes parlementaires, le parti agraire compte 1 membre, le parti socialiste 2, le parti socialiste-national (celui de M. Bénès) 4, le parti communiste 4, le parti national 1, le parti allemand 2. Plusieurs parmi ces dames portent des noms déjà connus dans la politique tchèque, mais aucune assurément autant que notre collègue, Mme Plaminkowa, sénateur (parti socialiste-national), vice-présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, et que nos auditoires suisses ont eu souvent déjà le plaisir d'applaudir. Aussi tous nos lecteurs se joindront-ils à nous pour lui exprimer ici nos meilleures félicitations pour sa réélection qui ne faisait d'ailleurs aucun doute.

E. Gd.

## Impressions d'Amérique

### Congrès du Conseil International des infirmières<sup>1</sup>

I

Plus de 8000 déléguées et membres de sociétés d'infirmières de toutes les nations se sont réunies cet été à Montréal (Canada) pour conférer de questions professionnelles. C'était le Congrès du Conseil international des Infirmières, fondé en 1899 à Londres, et comptant aujourd'hui plus de 140.000 membres.

<sup>1</sup> N'espérant plus recevoir de participantes suisses à ce Congrès le compte-rendu que nous en avions demandé, et dont le retard inexplicable nous inquiétait, nous avons déjà emprunté au *Bulletin de l'Ecole Florence Nightingale* un autre article à reproduire, quand nous est enfin parvenu l'article ci-dessus que nous nous empressons de publier. Nos lecteurs y gagneront de pouvoir ainsi connaître des impressions d'infirmières suisses et d'infirmières françaises sur ce Congrès, impressions qui se complètent et qu'il peut être intéressant de comparer. (Réd.)